



## Les salaires dans la fonction publique de l'État En 2017, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants

**E**n 2017, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 556 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. Le salaire net moyen en euros constants augmente de 1,0 % en 2017 (après + 0,2 % en 2016) ; il retrouve ainsi son niveau de 2011. Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE augmente de 1,2 % en 2017, tandis que celui des non-fonctionnaires augmente plus modérément (+ 0,4 %). Les salaires augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale, mais la hausse est moins marquée dans le haut de la distribution, si bien que les disparités salariales se réduisent. Le salaire net des femmes est inférieur de 13,5 % en moyenne à celui des hommes. À âge, grade, catégorie et statut égaux, l'écart se réduit à 3,0 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2016 et en 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen augmente de 2,4 % en euros constants. Ceci intègre la progression de l'ancienneté et de la carrière de ces salariés.

Julie Goussen (division Salaires et revenus d'activité, Insee),  
Fanny Godet (département des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP)

Fin 2017, 2,2 millions de salariés civils travaillent dans la fonction publique de l'État. Le volume de travail – hors apprentis – en 2017 s'élève à 2,0 millions d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour trois quarts dans les ministères et un quart dans les établissements publics administratifs (EPA). Près des trois quarts des agents sont fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts tels que les ouvriers d'État et les enseignants des établissements privés sous contrat.

**Tous statuts confondus, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en 2017 en euros constants**

En 2017, le **salaire net moyen en EQTP** des agents civils de l'État est de 2 556 euros par mois (*figure 1*), en hausse de 2,1 % sur un an en euros

courants. Corrigé de l'inflation, c'est-à-dire en euros constants, il augmente de 1,0 %, soit nettement plus que les années précédentes (+ 0,2 % en 2016 et + 0,4 % en 2015), retrouvant ainsi son niveau de 2011 (*figure 2*). Le **salaire brut** moyen en EQTP est de 3 130 euros par mois en 2017, en hausse de 1,3 % en euros constants. L'écart d'évolution entre **salaire net** et salaire brut provient de l'augmentation des taux de cotisations salariales, principalement au titre de la réforme des retraites de 2010 (+ 0,35 point au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les fonctionnaires notamment).

**À statut et catégorie hiérarchique donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,9 %**

La structure des emplois par qualification se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements

individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen résulte, d'une part, de ces modifications de structure et, d'autre part, de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. En 2017, un agent perçoit en moyenne 0,9 % de plus qu'un agent en 2016 de même statut (fonctionnaire ou non, enseignant ou non) et catégorie hiérarchique. L'évolution de la structure des emplois ne contribue ainsi que pour + 0,1 point à l'évolution du salaire moyen.

**Le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 1,2 %**

En 2017, le salaire en EQTP des fonctionnaires (ministères et EPA confondus) s'élève à 2 732 euros nets en moyenne par mois, en hausse de 1,2 % en euros constants par rapport à 2016. Leur salaire brut moyen, de 3 324 euros, croît de 1,5 %

## 1 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique de l'État en 2017

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)
Fonctionnaires	73,6	3 324	1,5	2 732	1,2
Non-fonctionnaires	26,4	2 592	0,5	2 067	0,4
Non-fonctionnaires hors contrats aidés	24,2	2 693	0,0	2 146	0,0
Salariés des ministères	76,5	3 186	1,3	2 607	1,0
Salariés des établissements publics administratifs	23,5	2 949	1,2	2 392	1,0
<b>Ensemble (y compris contrats aidés)</b>	<b>100,0</b>	<b>3 130</b>	<b>1,3</b>	<b>2 556</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble hors contrats aidés</b>	<b>97,8</b>	<b>3 168</b>	<b>1,2</b>	<b>2 587</b>	<b>0,9</b>

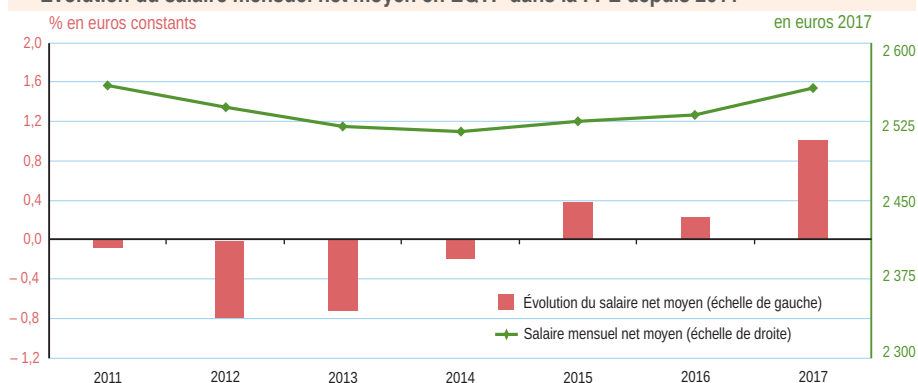
Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 73,6 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPE en 2017. Leur salaire net moyen est de 2 732 euros en 2017, en hausse de 1,2 % en euros constants par rapport à 2016.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires, internes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

en euros constants. Le salaire brut comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (78 % du salaire brut en moyenne), les primes et rémunérations annexes (20 %), ainsi que l'indemnité de résidence et le supplément familial (2 % ; *figure 3*). Le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 1,9 % en 2017 ; il bénéficie de la hausse de la valeur du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de 0,6 % en juillet 2016 puis de celle de 0,6 % en février 2017) ainsi que de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). En 2017, ce protocole se traduit par le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires de **catégories A et C** ainsi que pour les fonctionnaires de catégorie B de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire. Il intègre également des mesures catégorielles, avec la revalorisation des **grilles indiciaires** de certains corps. Du fait de son poids prépondérant dans le salaire brut et de son évolution nettement plus dynamique que celle des primes, le traitement indiciaire brut moyen explique presque toute la hausse du salaire brut moyen en 2017. Les primes et rémunérations annexes – qui incluent les indemnités, les rémunérations des heures supplémentaires ainsi que les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) – n'augmentent en effet que modérément (+0,2 %).

## 2 Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPE depuis 2011



Note : évolutions y compris apprentis et internes entre 2011 et 2016 ; hors apprentis et internes entre 2016 et 2017.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

Cette modération résulte du transfert d'une partie des primes en points d'indice, tandis que le nombre de salariés optant pour le rachat de jours de congés dans le cadre du CET continue d'augmenter dans les ministères (82 700 personnes en 2017 après 74 200 en 2016).

### Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégories A et C est plus dynamique que celui des catégories B

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE (soit près de la moitié de l'ensemble des salariés civils de la FPE) appartiennent à un corps de catégorie A, 19 % relèvent de la catégorie B et 15 % de la catégorie C. Le salaire net

moyen des fonctionnaires de catégorie A augmente de 1,3 %, à 2 977 euros en 2017, celui des catégories B de 0,4 %, à 2 461 euros, et celui des catégories C de 1,1 %, à 1 992 euros (*figure 4*).

### Pour les non-fonctionnaires, le salaire net moyen augmente de 0,4 %

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 067 euros nets par mois en 2017, en hausse de 0,4 % sur un an (après -0,5 % en 2016). Le nombre de contrats aidés, en moyenne moins rémunérés, continue de baisser en 2017 (-10,6 %), ce qui rehausse mécaniquement la rémunération moyenne. Toutefois, cet effet est en partie compensé

## 3 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2016 et 2017 pour les agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État

	Salaire 2017 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2016-2017 du salaire brut (en point)	Contribution à l'évolution 2016-2017 du salaire net (en point)
<b>Salaire brut moyen</b>	<b>3 324</b>	<b>100</b>	<b>122</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>
Traitement indiciaire brut moyen	2 603	78		1,9	1,5	
Indemnité de résidence et supplément familial* moyens	62	2		1,8	0,0	
Primes et rémunérations annexes moyennes	659	20		0,2	0,0	
<b>Cotisations salariales moyennes (y c. CSG et CRDS)</b>	<b>- 592</b>		<b>- 22</b>	<b>3,3</b>		<b>- 0,7</b>
<b>Salaire net moyen</b>	<b>2 732</b>		<b>100</b>	<b>1,2</b>		<b>1,2</b>

\* Rapporté à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2017, le salaire brut augmente de 1,5 %. L'évolution du traitement brut explique l'ensemble de cette évolution.

Champ : France, agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

par le réemploi de certains d'entre eux en contrats de droit commun au sein du ministère de l'Éducation nationale. Hors contrats aidés, le salaire net moyen des non-fonctionnaires est stable.

### En moyenne, 2 607 euros nets par mois dans les ministères et 2 392 euros dans les EPA

En 2017, un salarié perçoit en moyenne 2 607 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 392 euros dans les EPA. Cet écart résulte des différences de structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans les ministères (55 % des salariés) que dans les EPA (26 %). Inversement, les agents de catégorie C sont relativement plus nombreux dans les EPA (30 %) que dans les ministères (15 %). Le salaire net moyen progresse de 1,0 % dans les ministères, comme dans les EPA.

### Des disparités salariales en baisse

Le salaire net médian (D5), qui partage les salariés de la FPE en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 2 368 euros par mois en EQTP (figure 5). Il augmente de 1,6 % en euros constants. Les 10 % de salariés (en EQTP) les moins bien rémunérés perçoivent moins de 1 523 euros nets par mois (1<sup>er</sup> décile ou D1) et les 10 % les mieux rémunérés plus de 3 667 euros (9<sup>e</sup> décile ou D9). Tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent en 2017, mais la hausse est moins marquée dans le haut de la distribution. Les inégalités salariales sont ainsi en baisse par rapport à 2016 : le rapport inter-décile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, s'élève à 2,41, soit 0,02 de moins qu'en 2016.

Le salaire net médian des fonctionnaires est de 2 493 euros, en hausse de 1,6 % ; celui des non-fonctionnaires s'élève à 1 891 euros, en hausse de 0,6 %. L'éventail des rémunérations est plus resserré pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, avec un rapport inter-décile de 2,09 contre 2,57. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport inter-décile de 2,08, contre 1,59 pour ceux de catégorie B et 1,57 pour ceux de catégorie C.

### À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes

En 2017, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 408 euros par mois, soit 13,5 % de moins que celui des hommes (2 785 euros). Cet écart baisse de 0,8 point

## 4 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2017 et des salariés présents en 2016 et 2017 en EQTP

	Salariés en 2017			Salariés présents en 2016 et en 2017 <sup>1</sup>		
	Structure des effectifs en 2017 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2016 et en 2017 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2016 et 2017 par rapport aux effectifs de 2016 (en %)	Évolution de la RMPP <sup>2</sup> nette 2016-2017 (% en euros constants)
<b>Fonctionnaires</b>	<b>73,6</b>	<b>2 732</b>	<b>1,2</b>	<b>82,2</b>	<b>71,4</b>	<b>2,4</b>
<i>dont : catégorie A</i>	<i>48,5</i>	<i>2 977</i>	<i>1,3</i>	<i>53,2</i>	<i>70,3</i>	<i>2,7</i>
<i>catégorie B</i>	<i>14,1</i>	<i>2 461</i>	<i>0,4</i>	<i>16,4</i>	<i>75,0</i>	<i>1,6</i>
<i>catégorie C</i>	<i>10,9</i>	<i>1 992</i>	<i>1,1</i>	<i>12,5</i>	<i>72,8</i>	<i>1,7</i>
<b>Non-fonctionnaires</b>	<b>26,4</b>	<b>2 067</b>	<b>0,4</b>	<b>17,8</b>	<b>43,3</b>	<b>2,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 556</b>	<b>1,0</b>	<b>100,0</b>	<b>64,0</b>	<b>2,4</b>
Femmes	60,7	2 408	1,4	58,2	61,5	2,8
Hommes	39,3	2 785	0,5	41,8	67,9	2,0
Enseignants	46,3	2 626	1,6	48,9	67,8	3,1
Non-enseignants	53,7	2 496	0,5	51,1	60,8	1,8
Ministères	76,5	2 607	1,0	81,4	68,6	2,6
EPA <sup>3</sup>	23,5	2 392	1,0	18,6	49,4	1,8

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2016.

2. Rémunération moyenne des personnes en place.

3. Établissements publics administratifs.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, internes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

par rapport à 2016, principalement en raison du dynamisme des salaires des enseignants. L'écart est plus marqué au sein des salariés de catégorie A (15,9 %) et de catégorie C (13,3 %) que pour ceux de catégorie B (9,0 %). Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, 70 % sont des femmes. Cette part diminue progressivement avec l'élévation dans l'échelle salariale : elle atteint 42 % parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés (+ 1 point par rapport à 2016). Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui sont, à catégorie donnée, moins rémunérés en moyenne que les autres salariés de la FPE. Le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est ainsi inférieur de 25,8 % à celui de leurs homologues non enseignants. Hors enseignants, l'écart de salaire entre hommes et femmes est plus faible pour la catégorie A (11,8 %), mais reste plus élevé que pour la catégorie B. La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles des hommes et des femmes dans la FPE : à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, présence dans un EPA ou un ministère donnés, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes (après 3,2 % en 2016).

## 5 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2017

	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)
1 <sup>er</sup> décile (D1)	1 523	1,2
2 <sup>e</sup> décile	1 838	1,2
3 <sup>e</sup> décile	2 035	1,5
4 <sup>e</sup> décile	2 203	1,7
<b>Médiane (D5)</b>	<b>2 368</b>	<b>1,6</b>
6 <sup>e</sup> décile	2 541	1,4
7 <sup>e</sup> décile	2 779	1,2
8 <sup>e</sup> décile	3 113	1,0
9 <sup>e</sup> décile (D9)	3 667	0,4
D9/D1	2,41	- 0,02 point
<b>Moyenne</b>	<b>2 556</b>	<b>1,0</b>

Note : depuis mars 2019, les apprentis sont désormais exclus du champ de suivi des salaires. La distribution des salaires en 2016 a donc été recalculée sur ce nouveau champ pour présenter ici des évolutions 2016-2017 cohérentes.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, internes et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

### Pour les salariés en place chez le même employeur en 2016 et en 2017, la RMPP progresse de 2,4 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent 64 % des effectifs de la FPE (82 % de fonctionnaires et 18 % de non-fonctionnaires ; figure 4). Les fonctionnaires et les salariés des ministères y sont surreprésentés. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés présents deux années consécutives, appelé **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, augmente de 2,4 % en euros constants entre

2016 et 2017. Cette évolution reflète les effets positifs des gains d'ancienneté et des progressions de carrière de ce groupe.

Parmi les fonctionnaires, la RMPP augmente plus fortement pour la catégorie A (+ 2,7 %) que pour les catégories B (+ 1,6 %) et C (+ 1,7 %). Cela s'explique principalement par une progression de carrière plus rapide pour les fonctionnaires de catégorie A.

Outre les personnes en place, 19 % des salariés de la FPE en 2017 sont « entrants » courant 2016 ou courant 2017 ; 11 % des salariés de 2017 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2016 et qu'une partie de 2017, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. Enfin, 23 % des salariés de 2016 sont « sortants » en 2016 ou en 2017. La hausse du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2017 (+ 1,0 % en euros constants) se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de + 1,6 point. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble pour - 0,4 point ; il reflète le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (« effet de noria »). La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les salariés des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) est aussi négative (- 0,2 point). ■

## Sources

Les salaires et les effectifs de la FPE sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans des ministères et des établissements publics administratifs de l'État en France (hors Mayotte), qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires, relevant de statuts particuliers ou bénéficiaires de

contrats aidés. Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture par exemple. Les militaires sont exclus du champ de cette publication. Les apprentis le sont également depuis mars 2019 [*Informations Rapides* n° 84].

Par rapport à la publication *Informations Rapides* n° 84 du 28 mars 2019, l'évolution du salaire moyen dans la fonction publique d'État entre 2016 et 2017 a été rabaissée de 0,1 point (en net, comme en brut). Cette révision résulte de corrections d'anomalies sur quelques établissements.

## Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000 / (0,5 x 0,8) = 25 000 euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution

au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

Les corps sont classés en trois **catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de grades, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

L'**évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante**, pour laquelle la structure des effectifs par grade et échelon est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose par ailleurs entre les effets liés aux évolutions de la **rémunération moyenne (des personnes en place - RMPP -, des fluctuants, des entrants et des sortants)** ainsi que des effectifs de ces groupes.

La définition des groupes n'est pas comparable avec celle publiée dans l'*Insee Première* n° 1741 sur l'emploi dans la fonction publique en 2017.

## Pour en savoir plus

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres, DGAFP, édition 2018.
- « En 2017, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 0,9 % en euros constants », *Informations Rapides* n° 84, mars 2019.
- Donzeau N., Pons Yannig., « En 2017, l'emploi public est quasiment stable malgré la diminution des contrats aidés », *Insee Première* n° 1741, mars 2019.
- Goussen J., Godet F., « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.

Direction Générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier  
Rédacteur en chef :  
A. Goin  
Rédacteurs :  
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
Maquette : B. Rols  
Impression : Jouve  
Code Sage : IP191761  
ISSN 0997 – 3192 (papier)  
ISSN 0997 – 6252 (web)  
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

